

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE POUR ANESTHESIE ANALGESIE LOCOREGIONALE, modifié par l'arrêté du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE POUR ANESTHESIE ANALGESIE LOCOREGIONALE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR BONNET Francis (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR LESCOT Thomas - (PU/PH)

DOCTEUR QUESNEL Christophe - (MCU/PH)

DOCTEUR GARNIER Fanny – (PU/PH)

DOCTEUR DEBES Claire - (PU/PH)

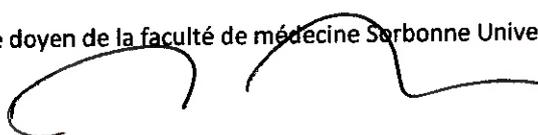
DOCTEUR SZYMKIEWICZ - (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU